

Etude relative aux honoraires versés aux commissaires aux comptes et à leur réseau au titre de la période 2012 par les groupes du CAC 40, de l'EURO STOXX 50 et d'un échantillon de 42 sociétés des compartiments B et C d'Euronext

PLAN :

1. Les honoraires totaux versés	4
1.1. Les honoraires totaux versés par les émetteurs du CAC 40	4
1.2. Les honoraires totaux versés par les émetteurs de l'EURO STOXX 50	4
1.3. Les honoraires totaux versés dans le cadre des institutions financières	4
1.4. Les honoraires totaux versés par les émetteurs du panel de sociétés des compartiments B et C	4
2. Les honoraires versés au titre des diligences directement liées (DDL)	5
3. Les honoraires versés au titre des prestations autres que l'audit	5
3.1. Rappel des principaux textes en matière d'indépendance des commissaires aux comptes et concernant les services autres que l'audit et les autres services	5
3.2. Les constats de l'étude	5
4. L'examen de certaines situations de co-commissariat aux comptes	7
4.1. Rappel des principaux textes en matière de co-commissariat	7
4.2. Les constats de l'étude	7
5. L'examen du montant moyen des honoraires d'audit	8
6. Répartition des mandats	8

Cette étude relative aux honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de 2012 par les groupes du CAC 40, de l'EURO STOXX 50 et d'un échantillon de 42 sociétés des compartiments B et C d'Euronext cherche à mesurer :

- le positionnement relatif des principaux cabinets ;
- l'évolution de la part respective des honoraires revenant à l'audit, aux diligences directement liées et aux prestations autres que l'audit ;
- la situation de la France par rapport à l'Europe sur ce sujet ;
- la situation des valeurs moyennes et petites.

Pour mémoire, l'obligation, pour les émetteurs dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de publier le montant de ces honoraires remonte à l'exercice 2003, à la suite de la publication du règlement COB n° 2002-06¹.

Les informations utilisées dans cette étude sont issues des documents de référence des sociétés françaises du CAC 40. Les cinq sociétés étrangères que sont EADS, St Microelectronics, Gemalto, Solvay et Arcelor Mittal ont été prises en compte. Lorsque les sociétés ont une date de clôture décalée, nous avons retenu les honoraires portant sur les exercices clos le 31 mars 2012 (Alstom) et le 30 juin 2012 (Pernod Ricard).

¹ Règlement de la COB n° 2002-06 relatif à la publicité des honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux par les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé (Bulletin Mensuel COB n° 375 de Janvier 2003)

L'étude porte également sur les honoraires des commissaires aux comptes :

- des sociétés de l'EURO STOXX 50 à partir des états financiers publiés².
- des 21 premières capitalisations des compartiments B et C d'Euronext, la composition de ces deux compartiments ayant été profondément modifiée par Euronext (en 2012 on ne retrouve que huit sociétés du compartiment C figurant dans notre sélection de 2011 et, seules, douze sociétés du compartiment B sont communes aux deux études). Pour permettre une comparaison entre les exercices 2012 et 2011, le tableau est établi sur la base d'un périmètre constant entre les deux exercices.

² En effet, la directive relative au contrôle légal des comptes a modifié la directive relative aux comptes annuels en demandant de fournir, pour la première fois, dans les annexes aux états financiers 2008, séparément, les honoraires perçus pendant l'exercice pour le contrôle légal des comptes annuels, les honoraires perçus pour les autres services d'assurance, c'est-à-dire autres que certification, les honoraires perçus pour les services de conseil fiscal et le total des honoraires perçus pour tout service autre que l'audit. En France, la transposition de la directive a été reprise dans le décret n°2008-1487 qui prévoit que le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure en annexe, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes consolidés, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 du code de commerce.

- **Synthèse**

En synthèse, sur la base du tableau récapitulatif des informations pour les exercices 2012 et 2011 du panel des émetteurs du CAC 40³, de l'EURO STOXX 50⁴ et de la sélection de sociétés des compartiments B et C d'Euronext⁵, il peut être constaté :

1. Une stabilité des honoraires totaux versés pour les émetteurs du CAC 40 et les émetteurs de l'EURO STOXX 50.
L'analyse des honoraires sur l'échantillon des institutions financières met en évidence, quant à elle, une baisse de ces honoraires de 2,6 % au niveau français contre une hausse de 0,8 % au niveau européen (en 2011 les honoraires avaient diminué de 4,6%).
2. Une légère hausse des honoraires versés au titre des diligences directement liées à la mission d'audit, pour le CAC 40, qui représentent 15 % des honoraires d'audit (14% en 2011). Ce ratio a progressé de 50% depuis 2009, passant de 10% à 15%, représentant respectivement 66 M€ en 2009 et 96 M€ en 2012.
3. Une stabilité de la part des prestations autres que l'audit par rapport aux honoraires totaux en France (5,6 % en 2012 contre 5,5 % en 2011) pour le CAC 40 ; la proportion reste une nouvelle fois inférieure si on compare au niveau européen (11 %).
4. Un maintien de certaines situations de déséquilibre de co-commissariat, en particulier sur les sociétés dites « Vamps ».
5. L'audit des sociétés du CAC 40 et de l'EURO STOXX 50 est exclusivement assuré par cinq réseaux (Big 4 plus Mazars).
6. Un volume moyen d'honoraires globaux versés moindre pour les sociétés du CAC 40 que pour celles de l'EURO STOXX 50.
7. S'agissant du panel des sociétés dites « Vamps » à périmètre comparable, on note globalement une hausse des honoraires d'audit pour les sociétés du compartiment B par rapport à 2011 (+ 3 %) et pour celles du compartiment C (+ 4 %). En ce qui concerne les prestations autres que l'audit, on constate une baisse pour le compartiment B (- 30 %) et une hausse pour le C (+ 7 %) mais seules, quatorze sociétés sur le panel choisi ont eu recours à ce type de services. Par ailleurs, on relève un faible montant des honoraires correspondant aux diligences directement liées à la mission d'audit (représentant 5 % des honoraires d'audit pour le compartiment B et 7 % pour le compartiment C) et un nombre important de mandats de commissariat aux comptes confiés à des cabinets n'appartenant pas aux Big 4. Il faut noter que certaines sociétés ne publient pas les honoraires de leurs commissaires aux comptes selon la forme requise par l'AMF.

- **Rappel de l'instruction de l'AMF**

Au regard des éléments constatés au travers de cette étude, l'AMF souligne la nécessité de compléter le tableau des honoraires publié par les émetteurs afin de présenter clairement l'information en la matière.

En application du point 4 de l'article 2 de l'instruction AMF n°2006-10, une information détaillée sur la nature des prestations autres que l'audit, doit être donnée dès lors qu'elles sont significatives (seuil de 10 %).

En outre, conformément au point 3 de l'article 2 de la même instruction, la nature des diligences directement liées doit être détaillée afin de mieux cerner la nature des prestations et d'apporter plus de transparence en la matière. Le seuil de 10% évoqué pour les prestations autre que l'audit est applicable.

³ Cf. Tableau des honoraires en annexe 1 qui reprend les honoraires versés par le groupe

⁴ Cf. Tableau des honoraires en annexe 2

⁵ 21 sociétés du compartiment B et 21 sociétés du compartiment C – cf annexe 3

1. Les honoraires totaux versés

1.1. Les honoraires totaux versés par les émetteurs du CAC 40

Les honoraires totaux (prestations d'audit et prestations autres que l'audit) versés aux commissaires aux comptes sont stables et s'élèvent à 749 M€⁶ au titre de l'exercice 2012 contre 748 M€⁷ en 2011.

Au-delà de ce constat global, on relève que les plus fortes augmentations sont les suivantes : 48 % pour PPR (cession de SLG et OneStopPlus), 33% pour Vivendi (prise en compte de missions non récurrentes sur opérations en cours), et 27 % pour Danone (principalement DDL) et EDF (hausse due à Edison , entité intégrée globalement en 2012).

Enfin, les honoraires les plus élevés en valeur sont versés par Axa avec 54 M€ (en légère hausse comparés à 2011), BNP Paribas avec 43 M€ (contre 48 M€ en 2011 et 54 M€ en 2010 - baisse due à la révision des budgets de commissariat aux comptes et à la consolidation par mise en équivalence de Klépierre), Crédit Agricole 43 M€ (en baisse par rapport à 2011).

1.2. Les honoraires totaux versés par les émetteurs de l'EURO STOXX 50⁸

Les honoraires totaux (prestations d'audit et prestations autres que l'audit) versés aux contrôleurs légaux au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 1.307 M€⁹ contre 1.301 M€¹⁰ en 2011, soit une légère augmentation de 0,4%, alors que les deux exercices précédents avaient donné lieu à une baisse.

Les plus fortes augmentations sont les suivantes : 37 % pour Deutsche Telekom, 33 % pour SAP et Vivendi.

Les plus fortes baisses sont, quant à elles, les suivantes : -53 % pour Intesa Sanpaolo, -33 % pour Volkswagen et -26 % pour Inditex. Il est à souligner que ces deux sociétés ont changé de commissaires aux comptes entre les deux exercices (KPMG remplace Ernst & Young comme auditeur d'Intesa Sanpaolo et Deloitte assure l'audit d'Inditex à la place de KPMG).

1.3. Les honoraires totaux versés dans le cadre des institutions financières

Un focus particulier sur les institutions financières a été réalisé. Le montant des honoraires totaux entre 2011 et 2012 enregistre une baisse de 2,6 % pour les institutions financières appartenant au CAC 40 contre une hausse de 2,3 % pour celles de l'EURO STOXX 50¹¹. On relèvera notamment que les honoraires versés par Santander ont progressé de 23% tandis que la plus forte baisse (-53%) revient à Intesa Sanpaolo.

1.4. Les honoraires totaux versés par les émetteurs du panel de sociétés des compartiments B et C

Les honoraires totaux versés par les émetteurs du panel des sociétés du compartiment B ont augmenté de 2 % par rapport à 2011 et de 4 % pour le compartiment C (à périmètre constant).

⁶ 703,44 (audit) + 45,59 (autres) = 749 M€ en 2012

⁷ 704,16 (audit) + 43,99 (autres) = 748 M€ en 2011

⁸ L'Eurostoxx 50 inclut 20 émetteurs du CAC 40

⁹ 1 160 (audit) + 147 (autres) = 1 307 M€ en 2012

¹⁰ 1 159 (audit) + 142 (autres) = 1 301 M€ en 2011

¹¹ Hors institutions françaises intégrées dans l'EURO STOXX 50

2. Les honoraires versés au titre des diligences directement liées (DDL)

Le poids des honoraires relatifs aux diligences directement liées a peu varié entre les deux périodes et s'établit à 15% des honoraires d'audit en 2012 contre 14% en 2011¹² et 14% des honoraires totaux en 2012 contre 13 % en 2011 pour le CAC 40.

A noter que le ratio des diligences directement liées par rapport aux honoraires d'audit est passé de 10% en 2009 à 15% en 2012, soit une progression de 50%, représentant respectivement 66 M€ en 2009 et 96 M€ en 2012.

Le poids de ces diligences par rapport aux honoraires d'audit varie de 4 % à 27 % et de 4 % à 26 % par rapport aux honoraires totaux. Le constat est le même que l'an passé : certains émetteurs n'indiquent pas clairement la nature des diligences directement liées (11 émetteurs)

Il n'a pas été possible d'effectuer une analyse au niveau de l'EURO STOXX 50 s'agissant des DDL, cette distinction n'existant pas au niveau européen.

En ce qui concerne les émetteurs choisis au sein des compartiments B et C, le poids des DDL par rapport aux honoraires d'audit est extrêmement variable (de 0 % à 15 % pour le B et de 0 % à 40 % pour le C), étant précisé que, sur l'échantillon sélectionné, 14 sociétés¹³ n'ont pas déclaré d'honoraires à ce titre. Seules, deux sociétés du compartiment B ont fourni des explications sur les DDL.

L'AMF rappelle que l'instruction AMF n°2006-10 requiert des émetteurs qu'ils donnent une information précise sur la nature de ces prestations dès lors qu'elles sont significatives, en retenant un seuil de 10% des honoraires d'audit.

3. Les honoraires versés au titre des prestations autres que l'audit

3.1. Rappel des principaux textes en matière d'indépendance des commissaires aux comptes et concernant les services autres que l'audit et les autres services

L'article L 822-11 du code de commerce précise dans son paragraphe II qu'il est interdit au commissaire aux comptes de fournir à la personne dont il certifie les comptes tout conseil ou autre prestation de services n'entrant pas dans les diligences directement liées à sa mission de commissariat aux comptes.

En outre, lorsque le commissaire est affilié à un réseau, il ne peut certifier les comptes d'une personne qui bénéficie d'une prestation de services qui n'est pas directement liée à la mission du commissaire aux comptes selon l'appréciation faite par le Haut conseil du commissariat aux comptes en application du troisième alinéa de l'article L.821-1.

Les honoraires versés au titre des prestations autres que l'audit relèvent, en principe, des prestations rendues par les réseaux conformément à l'article 24 du code de déontologie.

3.2. Les constats de l'étude

La part des honoraires non audit versée par les sociétés du CAC 40 représentait 5 % des honoraires totaux en 2005. En 2012, cette part s'est élevée à 5.6 % contre 5.5% en 2011.

Le tableau ci-après indique les honoraires les plus importants en valeur au titre des services autres que l'audit qui ont été versés en 2012, et le poids relatif par rapport aux honoraires totaux pour le cabinet concerné :

¹² Hors Arcelor-Mittal, EADS, Gemalto, Solvay et St Microelectronics

¹³ Alten, Indust. & Financière Artois, Bénétteau, Faiveley, FFP, Foncière des Murs, LDC, Medica, Sartorius, CIS, Cegid, Jacques Bogart, Lectra et Pharmagest Interactive,

par	à	M€	% des honoraires totaux perçus par le cabinet	Commentaires sur autres prestations ¹⁴
Air Liquide	E&Y	1,49	18%	Prestations rendues en dehors de France et portant sur l'application des règles fiscales locales dans les pays où opère le Groupe
Axa	PwC	4,58	11%	Juridique, fiscal, social Conseil en technologie, systèmes IT et autres services internes
BNP	Deloitte	2,62	16%	-
Cap Gemini	PwC ¹⁵ KPMG	1,49 1,19	30% 28%	L'essentiel des "autres" honoraires sont relatifs à des missions réalisées à la demande de nos clients dans le cadre de la norme ISAE 34-02 et concernant l'audit d'application et/ou de processus sous-traités au Groupe
Carrefour	Deloitte	0,31	10%	Juridique, fiscal, social
EDF	Deloitte KPMG	3,03 1,33	21% 11%	Principalement juridique, fiscal, social
Legrand	PwC	0,38	18%	Juridique, fiscal, social
LVMH	Ernst & Young	3,61	25%	Principalement assistance fiscale rendue à l'étranger, permettant aux filiales et aux expatriés du groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales
PPR	Deloitte KPMG	0,84 0,48	10%	Juridique, fiscal, social
Technip	Ernst & Young	0,89	20%	Juridique, fiscal, social
Vivendi	KPMG Ernst & Young	1,6 1	17% 13%	Juridique, fiscal, social Le montant des honoraires 2012 prend également en compte les missions non-récurrentes sur les opérations en cours

Globalement, ces honoraires « autres que l'audit » représentent en moyenne 5 à 6 % des honoraires totaux pour le collège des commissaires aux comptes, pourcentage stable depuis trois exercices.

Au niveau de l'EURO STOXX 50, le montant des prestations autres que l'audit est de 147 M€ en 2012 contre 142 M€ en 2011 (+ 4 %). Aucune information n'est fournie par les émetteurs européens au titre de ces prestations. La part de ces prestations représente 11 % des honoraires totaux, celle-ci étant stable depuis 2007.

L'AMF rappelle que les honoraires versés au titre des prestations autres que l'audit doivent donner lieu à une information détaillée au niveau de la sous-rubrique « autres » sur la nature de ces prestations, dès lors qu'elles sont supérieures à 10 % des honoraires totaux conformément à l'instruction AMF n°2006-10.

¹⁴ Commentaires figurant dans le tableau des honoraires publié conformément à l'instruction 2006-10

¹⁵ PwC : PricewaterhouseCoopers

4. L'examen de certaines situations de co-commissariat aux comptes

4.1. Rappel des principaux textes en matière de co-commissariat

Conformément à l'article L. 823-15 du code de commerce, les commissaires aux comptes «*se livrent ensemble à l'examen contradictoire des conditions et des modalités d'établissement des comptes selon les prescriptions énoncées par une norme d'exercice professionnel. Une norme d'exercice professionnel détermine les principes de répartition des diligences à mettre en œuvre par chacun des commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission*».

4.2. Les constats de l'étude

En pratique, on constate une amélioration de l'équilibre des honoraires du co-commissariat pour les sociétés du CAC 40, à l'exception de la situation sur AXA (79 % pour PwC et 21 % pour Mazars en 2012 contre 78 % et 22% en 2011) qui perdure depuis plusieurs années. .

Il convient de rappeler que les honoraires versés sont des honoraires mondiaux et que ceux-ci sont influencés par l'existence d'un réseau international et son étendue. Il en découle que les honoraires versés au niveau de l'entité consolidante peuvent comprendre des prestations liées à la coordination de l'audit mondial reflétant l'importance des travaux effectués par ce réseau.

Le déséquilibre souligné au niveau du groupe pour AXA se retrouve au niveau de la société mère pour :

- Axa : 81 % pour PWC et 19 % pour Mazars (même pourcentage qu'en 2011)

Le co-commissariat est une spécificité française. Aucune société non française de l'EURO STOXX 50 ne bénéficie d'un double commissariat.

Comme l'an passé, l'extension de l'étude au panel des sociétés « Vamps » conduit à observer que certaines sociétés des compartiments B et C montrent un déséquilibre important entre les honoraires (*hors diligences directement liées*) versés à leurs auditeurs au niveau de la société mère :

- Compartiment B :

LSI : 78 % pour E&Y et 22 % pour Exco Cap Audit

- Compartiment C :

Stentys : 82 % pour E&Y et 18 % pour P. Declercq

Vivalis : 90 % pour Deloitte et 10 % pour Chesneau

Pour une majorité de ces sociétés, le commissariat est partagé entre un cabinet des Big 4 et un autre cabinet.

Les émetteurs et leurs commissaires aux comptes doivent veiller à appliquer la NEP 100 relative à l'exercice du co-commissariat ainsi que les avis du H3C¹⁶ pris en la matière.

¹⁶ Avis du H3C du 9 février 2012, du 1^{er} juillet 2008 et du 22 novembre 2007 sur le principe du respect de l'équilibre des travaux entre les commissaires aux comptes

5. L'examen du montant moyen des honoraires d'audit

Le montant moyen des honoraires d'audit et des honoraires totaux est résumé par le tableau suivant :

En M€	CAC 40 2012	CAC 40 2011	Eurostoxx 50 2012	Eurostoxx 50 2011	Echantillon du compartiment B&C 2012	Echantillon du compartiment B&C 2011
Montant moyen des honoraires d'audit	17,6	17,6	23,2	23,2	0,86	0,83
Montant moyen des honoraires totaux (<i>incluant les autres prestations</i>)	18,7	18,7	26,1	26	0,88	0,86

Le montant moyen des honoraires des sociétés du CAC 40 reste stable sur l'exercice. Il en est de même pour le panel des sociétés des compartiments B et C, même si les montants ne sont pas comparables.

Conformément à l'instruction AMF n°2006-10, dans le cas de baisse significative des honoraires, les émetteurs doivent donner toutes les informations utiles sur les raisons de cette réduction d'honoraires au niveau du tableau relatif aux honoraires.

Il a pu être observé que 2 émetteurs accusaient des réductions d'honoraires de 24 % à 35 % (Deloitte pour Lafarge et PwC pour Legrand). A noter que ces diminutions d'honoraires sont dues à la baisse des prestations dites DDL non récurrentes.

6. Répartition des mandats

La répartition entre les firmes des mandats du CAC 40 en nombre et en valeur est synthétisée dans le tableau suivant :

	2012		2011	
	Nombre de mandats	Honoraires en M€	Nombre de mandats	Honoraires en M€
Ernst & Young	21	224	23	228
Deloitte	20	177	20	184
PricewaterhouseCoopers	15	168	14	163
KPMG	11	107	11	97
Mazars	12	73	13	76
Total	79	749	81	748

Arcelor Mittal, Gemalto, Solvay et St Microelectronics n'ont qu'un seul auditeur. En 2012, trois sociétés de l'échantillon (BNP Paribas, Carrefour et GDF Suez) ont un troisième commissaire aux comptes.

La répartition du nombre de mandats de l'EURO STOXX 50 entre les firmes est synthétisée dans le tableau suivant :

	Nombre de mandats 2012	Nombre de mandats 2011
Ernst & Young	19	19
PricewaterhouseCoopers	15	16
KPMG	15	16
Deloitte	15	13
Mazars	7	6

Toutes les entités de l'EURO STOXX 50 sont auditées par l'un des quatre grands réseaux d'audit mondiaux (les « Big 4 »).

Les cabinets ne faisant pas partie des Big 4 ont un nombre important de mandats du panel des sociétés des compartiments B et C (cf. tableau ci-après) ; ils représentent 12 % du total des honoraires cumulés :

	Nombre de mandats 2012	Honoraires cumulés 2012 en M€
Deloitte	12	4,4
KPMG	12	10,2
PricewaterhouseCoopers	7	7
Mazars	11	5,5
Ernst & Young	15	5,6
Autres ¹⁷	26	4,1
Total	83¹⁸	36,8

Il est à noter que 8 sociétés de l'échantillon des 42 sociétés n'ont pas, dans leur collège de commissaires aux comptes, un cabinet faisant partie des Big 4, parmi elles 5 font partie du compartiment C.

¹⁷ Dont cinq mandats de Grant Thornton

¹⁸ Deux sociétés du panel n'ont qu'un seul CAC, une en a trois

ANNEXES :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des honoraires d'audit 2012 des sociétés du CAC 40.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des honoraires d'audit 2012 des sociétés de l'EURO STOXX 50.

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des honoraires d'audit 2012

Société	Commissaire A							Commissaire B							Commissaire C							Total 2012			Variation 2011/2012			Total 2011			Variation 2010/2011		
	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Audit 2010	Autres 2012	Autres 2011	Autres 2010	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Audit 2010	Autres 2012	Autres 2011	Autres 2010	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Audit 2010	Autres 2012	Autres 2011	Autres 2010	Audit	Autres	Total	autres/total %	Audit	Autres	Total	Audit	Autres	Total	Audit	Autres
ACCOR	E&Y	4,3	4	4	0,1	0,2	0,1	Deloitte	5,8	5,2	5,8	0,1	0,1	0,2								10,1	0,2	10,3	1,94%	9,78%	-33,33%	8,42%	9,2	0,3	9,5	-6,12%	0,00%
AIR LIQUIDE	E&Y	6,611	6,017	5,907	1,496	0,84	1,467	Mazars	4,855	4,557	3,872	0,076	0,044	0,135								11,466	1,572	13,038	12,06%	8,44%	77,83%	13,79%	10,574	0,884	11,458	8,13%	-44,82%
ALCATEL	N/A	N/A	9,466	8,619	N/A	0,391	0,347	N/A	N/A	10,568	9,478	N/A	0,28	0,365								N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20,034	0,671	20,705	10,70%	-5,76%	
ALSTOM	PWC	14,2	12,7	9,6	0,3	0,3	1,4	Mazars	7,4	7,5	5,3	0,1	0,1	0								21,6	0,4	22	1,82%	6,93%	0,00%	6,80%	20,2	0,4	20,6	35,57%	-71,43%
ARCELOR MITTAL*	Deloitte	24,79	23,05	24,04	0,98	0,9	0,2															24,79	0,98	25,77	3,80%	7,55%	8,89%	7,60%	23,05	0,9	23,95	-4,12%	350,00%
AXA	PWC	38,649	36,659	35,63	4,581	5,406	9,596	Mazars	10,541	10,163	8,46	0,042	0,161	1,389								49,19	4,623	53,813	8,59%	5,06%	-16,96%	2,72%	46,822	5,567	52,389	6,20%	-49,32%
BNP PARIBAS	Deloitte	13,516	15,297	17,285	2,615	4,067	6,469	PWC	16,234	16,931	18,882	1,26	1,187	1,115	Mazars	9,252	10,61	10,233	0,077	0,049	0,099	39,002	3,952	42,954	9,20%	-8,95%	-25,48%	-10,77%	42,838	5,303	48,141	-7,68%	-30,98%
BOUYGUES	Mazars	6,884	6,345	6,489	0,098	0,117	0,124	E&Y	5,061	4,647	4,513	0	0	0								11,945	0,098	12,043	0,81%	8,67%	-16,24%	8,41%	10,992	0,117	11,109	-0,09%	-5,65%
CAP GEMINI	KPMG	2,98	2,325	2,973	1,186	0,737	0,782	PWC	3,466	3,846	3,031	1,489	1,67	1,821								6,446	2,675	9,121	29,33%	4,46%	11,13%	6,33%	6,171	2,407	8,578	2,78%	-7,53%
CARREFOUR	Deloitte	2,667	2,949	4,982	0,305	0,061	0,522	KPMG	9,764	10,053	12,117	0,189	0,14	0,121	Mazars	2,912	2,392		0,003	0		15,343	0,497	15,84	3,14%	-0,33%	147,26%	1,57%	15,394	0,201	15,595	-9,97%	-68,74%
CREDIT AGRICOLE	E&Y	19,097	19,971	22,127	1,965	1,396	1,031	PWC	19,737	20,146	18,884	2,18	2,049	1,574								38,834	4,145	42,979	9,64%	-3,20%	20,32%	-1,34%	40,117	3,445	43,562	-2,18%	32,25%
DANONE	PWC	6,7	5,1	6,4	0,4	0,9	0,6	E&Y	4,8	3,4	2,9	0,2	0,1	0,1								11,5	0,6	12,1	4,96%	35,29%	-40,00%	27,37%	8,5	1	9,5	-8,60%	42,86%
EADS*	KPMG	9,505	7,353	6,226	1,003	0,758	0,812	E&Y	8,994	8,189	6,1	0,519	0,271	0,244								18,499	1,522	20,021	7,60%	19,03%	47,91%	20,82%	15,542	1,029	16,571	26,09%	-2,56%
EDF	Deloitte	11,194	8,694	10,063	3,031	1,892	1,072	KPMG	10,682	9,465	8,798	1,334	0,587	0,008								21,876	4,365	26,241	16,63%	20,47%	76,08%	27,15%	18,159	2,479	20,638	-3,72%	129,54%
ESSILOR	PWC	3,199	2,591	2,982	0,075	0,061	0,163	Mazars	2,633	3,144	2,316	0,041	0,032	0								5,832	0,116	5,948	1,95%	1,69%	24,73%	2,06%	5,735	0,093	5,828	8,25%	-42,94%
FRANCE TELECOM	Deloitte	15	15	14,8	0,1	0	0,1	E&Y	17,6	16,7	17,8	0	0,1	0,1								32,6	0,1	32,7	0,31%	2,84%	0,00%	2,83%	31,7	0,1	31,8	-2,76%	-50,00%
GDF SUEZ	E&Y	18,1	18,6	19,8	1,3	1	0,7	Deloitte	18,2	17,1	20,2	1,1	2,4	0,7	Mazars	8,1	7,3	7,8	0,1	0,2	0	44,4	2,5	46,9	5,33%	3,26%	-30,56%	0,64%	43	3,6	46,6	-10,04%	157,14%
GEMALTO *	PWC	3,134	N/A	N/A	0,022	N/A	N/A														3,134	0,022	3,156	0,70%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
LAFARGE	Deloitte	7,4	11,4	8,7	0,1	0,3	0,1	E&Y	6,7	6,8	7,1	0,2	0,3	0,2								14,1	0,3	14,4	2,08%	-22,53%	-50,00%	-23,40%	18,2	0,6	18,8	15,19%	100,00%
LEGRAND	PWC	1,689	2,24	N/A	0,38	0,527	N/A	Deloitte	2,381	2,158	N/A	0,059	0,095	N/A								4,07	0,439	4,509	9,74%	-7,46%	-29,42%	-10,18%	4,398	0,622	5,02	N/A	N/A
L'OREAL	PWC	8,5	7,1	7,9	0,5	0,5	0,5	Deloitte	7,7	7	6,1	0,4	0,6	0,3								16,2	0,9	17,1	5,26%	14,89%	-18,18%	12,50%	14,1	1,1	15,2	0,71%	37,50%
LVMH	E&Y	10,906	9,954	8,255	3,613	3,488	3,006	Deloitte	5,551	5,04	4,695	0,475	1,176	0,474								16,457	4,088	20,545	19,90%	9,76%	-12,35%	4,51%	14,994	4,664	19,658	15,78%	34,02%
MICHELIN	PWC	3,981	3,694	3,217	0,339	0,28	0,429	Deloitte	2,815	2,559	2,559	0,279	0,264	0,18								6,796	0,618	7,414	8,34%	8,68%	13,60%	9,08%	6,253	0,544	6,797	8,26%	-10,67%
NATIXIS	N/A	N/A	N/A	9,35	N/A	N/A	0,338	N/A	N/A	N/A	4,337	N/A	N/A	0,782	N/A	N/A	N/A	3,484	N/A	N/A	0,227	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
PERNOD RICARD	Mazars	3,581	3,522	3,709	0,16	0,095	0,052	Deloitte	4,039	3,978	3,704	0,111	0,059	0,082								7,62	0,271	7,891	3,43%	1,60%	75,97%	3,10%	7,5	0,154	7,654	1,17%	63,43%
PEUGEOT	N/A	N/A	5,6	9,1	N/A	0	0	N/A	N/A	3,2	2,7	N/A	0	0								N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	8,8	0	8,8	-25,42%	N/A
PPR	KPMG	4,085	3,777	6,228	0,44	0,484	0,362	Deloitte	7,289	3,5	3,494	0,841	0,766	0,51								11,374	1,281	12,655	10,12%	56,30%	2,48%	48,41%	7,277	1,25	8,527	-25,15%	43,35%
PUBLICIS	E&Y	6,7	6,4	5	0,3	0,1	0,5	Mazars	4,4	4,1	3,9	0	0,1	0,1								11,1	0,3	11,4	2,63%	5,71%	50,00%	6,54%	10,5	0,2	10,7	17,98%	-66,67%
RENAULT	E&Y	5,691	5,12	4,829	0,083	0,07	0,08	Deloitte	7,385	7,196	6,969	0,125	0,157	0,193								13,076	0,208	13,284	1,57%	6,17%	-8,37%	5,91%	12,316	0,227	12,543	4,39%	-16,85%
SAFRAN	E&Y	3,96	3,44	N/A	0	0,15	N/A	Mazars	4,23	4,7	N/A	0	0	N/A								8,19	0	8,19	0,00%	0,61%	-100,00%	-1,21%	8,14	0,15	8,29	N/A	N/A
SAINT GOBAIN	PWC	12,2	11,9	11,2	0,2	0,2	0,2	KPMG	10,8	11	11,5	0	0,1	0								23	0,2	23,2	0,86%	0,44%	N/A	0,00%	22,9	0,3	23,2	0,88%	50,00%
SANOFI	PWC	16,8	19,2	14,2	0,1	0,4	0,3	E&Y	15,9	14,6	13,8	0,1	0,1	0,1								32,7	0,2	32,9	0,61%	-3,25%	-60,00%	-4,08%	33,8	0,5	34,3	20,71%	25,00%
SCHNEIDER	Mazars	7,736	7,563	6,658	0	0	0,003	E&Y	11,192	10,71	9,509	0,233	0,212	0,211								18,928	0,233	19,161	1,22%	3,58%	9,91%	3,66%	18,273	0,212	18,485	13,03%	-0,93%
SOCIETE GENERALE	E&Y	18,389	18,576	16,109	0,165	0,042	0	Deloitte	17,59	17,891	17,054	0,007	0,002	0,079								35,979	0,172	36,151	0,48%	-1,34%	290,91%	-0,99%	36,467	0,044	36,511	9,96%	-44,30%
SOLVAY*	Deloitte	1,146	N/A	N/A	0	N/A	N/A															1,146	0	1,146	0,00%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
ST MICROELECTR.*	PWC	5,202	5,204	5,275	0,027	0,026	0,052															5,202	0,027	5,229	0,52%	-0,04%	3,85%	-0,02%	5,204	0,026	5,23	-1,35%	-50,00%
SUEZ ENVIRON.	N/A	N/A	N/A	8,779	N/A	N/A	0,283	N/A	N/A	N/A	3,639	N/A	N/A	0,001								N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
TECHNIP	E&Y	3,466	3,304	2,867	0,89	0,526	0,943	PWC	2,744	2,751	2,434	0,095	0,075	0,149								6,21	0,985	7,195	13,69%	2,56%	63,89%	8,10%	6,055	0,601	6,656	14,22%	-44,96%
TOTAL	KPMG	18,1	17,9	18,7	1,8	1,8	1,3	E&Y	20,1	17,5	15,9	2,2																					

Société	Commissaire A					Commissaire B					Commissaire C					Total 2012			Variation 2011/2012			Total 2011						
	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Autres 2012	Autres 2011	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Autres 2012	Autres 2011	Cabinet 2012	Audit 2012	Audit 2011	Autres 2012	Autres 2011	CAC A	CAC B	CAC C	Audit	Autres	Total	Audit	Autres	Total	Audit	Autres	Total	
CPT B																												
ALTEN	Dauge & Ass.	0,286	0,281	0	0	Grant Thornton	0,463	0,508	0	0									0,749	0	0,749	-5,07%	N/A	-5,07%	0,789	0	0,789	
ALTRAN TECHN.	Mazars	0,923	1,096	0	0	Deloitte	1,09	1,098	0	0,003									2,013	0	2,013	-8,25%	-100,00%	-8,38%	2,194	0,003	2,197	
ARTOIS IND. & FIN.	Constantin (Deloitte)	0,139	0,162	0	0	AEG Finances	0,072	0,047	0	0									0,211	0	0,211	0,96%	N/A	0,96%	0,209	0	0,209	
BENETEAU	Atlantique Révision Conseil	0,213	0,212	0	0	KPMG	0,187	0,186	0	0									0,4	0	0,4	0,50%	N/A	0,50%	0,398	0	0,398	
BONGRAIN	KPMG	1,882	1,775	0,028	0	PWC	1,463	1,663	0,07	0,047									3,345	0,098	3,443	-2,71%	108,51%	-1,21%	3,438	0,047	3,485	
EUROFINS SCIENT. SE*	PWC	0,666	0,584	0	0,008	N/A		0,162		0									0,666	0	0,666	-10,72%	-100,00%	-11,67%	0,746	0,008	0,754	
EUROSIC	KPMG	0,148	0,155	0	0	E&Y	0,15	0,186	0	0									0,298	0	0,298	-12,61%	N/A	-12,61%	0,341	0	0,341	
ESSO	Mazars	0,115	0,112	0	0	Grant Thornton	0,183	0,168	0	0									0,298	0	0,298	6,43%	N/A	6,43%	0,28	0	0,28	
FAIVELEY TRANSPORT	ECA	0,265	0,448	0	0	PWC	0,753	0,273	0	0									1,018	0	1,018	41,19%	N/A	41,19%	0,721	0	0,721	
FFP	Mazars	0,061	0,062	0	0	SEC3	0,061	0,078	0	0									0,122	0	0,122	-12,86%	N/A	-12,86%	0,14	0	0,14	
FIMALAC	PWC	2,844	2,397	0	0,006	Cagnat & Ass.	0,241	0,14	0	0									3,085	0	3,085	21,60%	-100,00%	21,31%	2,537	0,006	2,543	
FONCIERE DES MURS	CA&S (EY)	0,216	0,202	0	0	Mazars	0,416	0,444	0	0									0,632	0	0,632	-2,17%	N/A	-2,17%	0,646	0	0,646	
LDC	KPMG	0,308	0,341	0	0	E&Y	0,116	0,1	0	0									0,424	0	0,424	-3,85%	N/A	-3,85%	0,441	0	0,441	
LISI	E&Y	0,852	0,588	0	0	Exco Cap Audit	0,296	0,191	0	0									1,148	0	1,148	47,37%	N/A	47,37%	0,779	0	0,779	
MEDICA	Constantin (Deloitte)	0,479	0,438	0	0	Mazars	0,462	0,425	0	0									0,941	0	0,941	9,04%	N/A	9,04%	0,863	0	0,863	
NEXITY	CA&S (EY)	0,313	0,369	0	0	KPMG	2,584	2,506	0	0	Mazars	1,04	1,01	0,04	0	8%	66%	26%	3,937	0,04	3,977	0,56%	N/A	1,58%	3,915	0	3,915	
PARIS-ORLEANS	Cailliau Dedouit	0,376	0,315	0	0	KPMG	2,861	2,974	0,4	0,642									3,237	0,4	3,637	-1,58%	-37,69%	-7,48%	3,289	0,642	3,931	
PLASTIC OMNIUM	Mazars	1,788	1,814	0	0	E&Y	1,593	1,677	0	0									3,381	0	3,381	-3,15%	N/A	-3,15%	3,491	0	3,491	
SARTORIUS STED.BIO.	E&Y	0,134	0,12	0,002	0,005	Deloitte	0,52	0,447	0,096	0,219									0,654	0,098	0,752	15,34%	-56,25%	-4,93%	0,567	0,224	0,791	
UBISOFT	MB Audit	0,121	0,105	0	0	KPMG	0,615	0,624	0	0									0,736	0	0,736	0,96%	N/A	0,96%	0,729	0	0,729	
UNIBEL	Deloitte	0,686	0,601	0,039	0,031	Scacchi & Ass.	0,087	0,085	0	0									0,773	0,039	0,812	12,68%	25,81%	13,25%	0,686	0,031	0,717	
Total		12,815	12,177	0,069	0,05		14,213	13,982	0,566	0,911		1,04	1,01	0,04	0				28,068	0,675	28,743	3,19%	-29,76%	2,07%	27,199	0,961	28,16	
Total global CAC A+B		28,07	27,17	0,68	0,96																							
CPT C																												
AUFEMININ.COM	E&Y	0,074	0,09	0	0	Constantin (Deloitte)	0,03	0,043	0	0									0,104	0	0,104	-21,80%	N/A	-21,80%	0,133	0	0,133	
BACCARAT	KPMG	0,274	0,147	0	0	Mazars	0,08	0,063	0	0									0,354	0	0,354	68,57%	N/A	68,57%	0,21	0	0,21	
CATERING INT.SERV.	Syrec	0,04	0,039	N/D	N/D	Grant Thornton	0,04	0,039	N/D	N/D									0,08	N/D	0,078	2,56%	N/A	2,63%	0,078	N/D	0,076	
CEGID GROUP	Grant Thornton	0,172	0,175	0	0,002	Mazars	0,19	0,192	0,002	0,002									0,362	0,002	0,364	-1,36%	-50,00%	-1,89%	0,367	0,004	0,371	
ESI GROUP (31/01/12)	PWC	0,287	0,136	0	0	E&Y	0,254	0,167	0	0									0,541	0	0,541	78,55%	N/A	78,55%	0,303	0	0,303	
ETAM DEVELOPPEMENT	Constantin (Deloitte)	0,277	0,31	0	0,011	KPMG	0,385	0,43	0,008	0									0,662	0,008	0,67	-10,54%	-27,27%	-10,79%	0,74	0,011	0,751	
FLEURY MICHON	E&Y Atlant.	0,245	0,163	0,03	0,004	RSM Secovec	0,156	0,095	0	0									0,401	0,03	0,431	55,43%	650,00%	64,50%	0,258	0,004	0,262	
GFI INFORMATIQUE	Grant Thornton	0,331	0,803	0	0,019	E&Y	0,72	0,691	0,019	0,017									1,051	0,019	1,07	-29,65%	-47,22%	-30,07%	1,494	0,036	1,53	
GROUPE CRIT	PWC	0,372	0,385	0,021	0,015	ACE Audit	0,188	0,183	0	0									0,56	0,021	0,581	-1,41%	40,00%	-0,34%	0,568	0,015	0,583	
HOLOGRAM IND.	E&Y	0,077	0,073	0	0	E&S Audit	0,028	0,026	0	0									0,105	0	0,105	6,06%	N/A	6,06%	0,099	0	0,099	
ID LOGISTICS	Deloitte	0,368	0,326	0,026	0	CFG Audit	0,125	0,115	0	0									0,493	0,026	0,519	11,79%	N/A	17,69%	0,441	0	0,441	
JACQUES BOGART	S&W	0,216	0,204	0	0	Fidcompta	0,02	0,02	0	0									0,236	0	0,236	5,36%	N/A	5,36%	0,224	0	0,224	
LACIE	E&Y	0,46	0,442	0,004	0,019	Deloitte	0,268	0,264	0	0									0,728	0,004	0,732	3,12%	-78,95%	0,97%	0,706	0,019	0,725	
LECTRA	PWC	0,446	0,427	0,08	0,099	KPMG	0,241	0,244	0,023	0,004									0,687	0,103	0,79	2,38%	0,00%	2,07%	0,671	0,103	0,774	
MAISONS France CONFORT	KPMG	0,197	0,169	0	0	Deloitte/In Extenso	0,195	0,182	0	0									0,392	0	0,392	11,68%	N/A	11,68%	0,351	0	0,351	
NICOX	E&Y	0,128	0,114	0	0	Deloitte	0,068	0,051	0	0									0,196	0	0,196	18,79%	N/A	18,79%	0,165	0	0,165	
PHARMAGEST INTER.	Mazars	0,049	0,048	0	0	Batt Audit	0,04	0,035	0	0									0,089	0	0,089	7,23%	N/A	7,23%	0,083	0	0,083	
RADIALL	Mazars	0,329	0,298	0,045	0,05	Fidus	0,083	0,078	0	0									0,412	0,045	0,457	9,57%	-10,00%	7,28%	0,376	0,05	0,426	
SMTPC	KPMG	0,061	0,059	0	0	N/A													0,061	0	0,061	3,39%	N/A	3,39%	0,059	0	0,059	
STENTYS	E&Y	0,215	0,12	0	0	P. Declercq	0,022	0,022	0	0									0,237	0	0,237	66,90%	N/A	66,90%	0,142	0	0,142	
VIVALIS	Chesneau	0,017	0,015	0	0	Deloitte	0,13	0,082	0	0									0,147	0	0,147	51,55%	N/A	51,55%	0,097	0	0,097	
Total		4,635	4,543	0,206	0,219		3,263	3,022	0,052	0,023		0	0	0	0				7,898	0,258	8,154	4,40%	6,61%	4,47%	7,565	0,242	7,805	
Total global CAC A+B		7,90	7,57	0,26	0,24																							
Total CPT B + C		35,97	34,73	0,93	1,20	36,90													Tot	35,97	0,93	36,90				34,76	1,20	35,97

* Transfert du siège social au Luxembourg en 2012 : co-commissariat non exigé